Image not found or type unknown

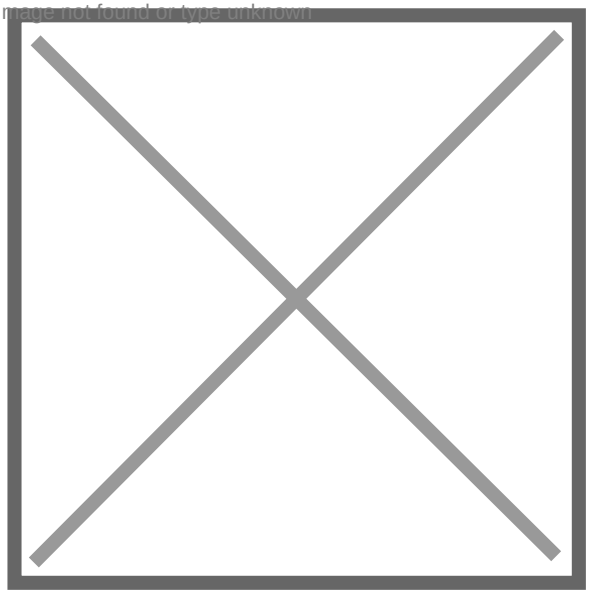

Citée a comparaître au tribunal correctionnel

Par **stephdu54**, le **02/05/2013** à **13:12**

Bjr,je suis citée à comparaître aurtribunal correctionel de la Rochelle car je suis poursuivie pour violences sur ma mère itt de 6 jours,le problème c que j'ai des arguments pour pouvoir me défendre,le lendemain des faits j'avais été convoqué au gendarme,mais le problème je suis au rsa seule avec deux enfants à charges,je ne peux m'y rendre car je ne peux confier mes enfants et payer le trajet,j'ai fait une demande auprès du bâtonnier si dans mon cas pour me représenter,mais je suis sans nouvelles,maintenant l'audience et dans moins d'une semaine,si je suis jugée par défaut,est-ce qu'on tiendra compte de ma situation quand même et par rapport des gendarmes,qu'est que je risque,c'est la première fois qu'une chose pareille m'arrive **merci**

Par **chris_ldv**, le **11/05/2013** à **21:57**

Bonjour,

Une condamnation pour violence sur une personne physique peut vous faire perdre la garde de vos enfants.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés